

# Commission Géographique Inondation Saône-Doubs 4 octobre 2013

## Ordre du jour :

- Introduction
- Présentation et échanges sur la **cartographie** des Territoires à Risques Importants d'inondation
- Élaboration des **stratégies locales** de gestion des risques inondation sur chaque TRI
- Présentation de la **stratégie nationale** de gestion des risques inondation
- **Plan de gestion** des risques d'inondations



# Cartographie des territoires à risque important d'inondation de Bourgogne et Franche-Comté

---

**DREAL Bourgogne**

**DDT 71 - DDT 21**

**DREAL Franche - Comté**

**4 octobre 2013**



# Objectifs des cartographies

## 1 – Création d'une base de données européenne sur les risques

- Les cartes élaborées sont la visualisation sur support papier **des données connues** sur les aléas et les risques.
- Les données d'enjeu utilisées proviennent **de bases de données nationales** :

Données IGN (routes, voies ferrées, zones d'activités, établissement d'enseignement...)

Données INSEE (population et emplois)

Données S3IC (installations classées pour la protection de l'environnement)

# Objectifs des cartographies

2 – Mise à disposition d'**indicateurs** et de carte pour **aider à l'élaboration** d'une stratégie de gestion du risque du TRI, c'est-à-dire :

- **guider et encadrer les choix d'aménagement du territoire** afin d'assurer la sécurité et la salubrité publique, limiter le coût des dommages liés aux inondations et d'une manière générale ne pas aggraver et même réduire la vulnérabilité du territoire.
- **participer à la préparation et à la gestion de l'événement** d'inondation, notamment en évitant, par les choix d'aménagement, de compliquer exagérément la gestion de la crise.

# Productions réalisées

- **Cartes au 1/25 000 (papier et SIG)**

Pour les débordements de cours d'eau concernés :

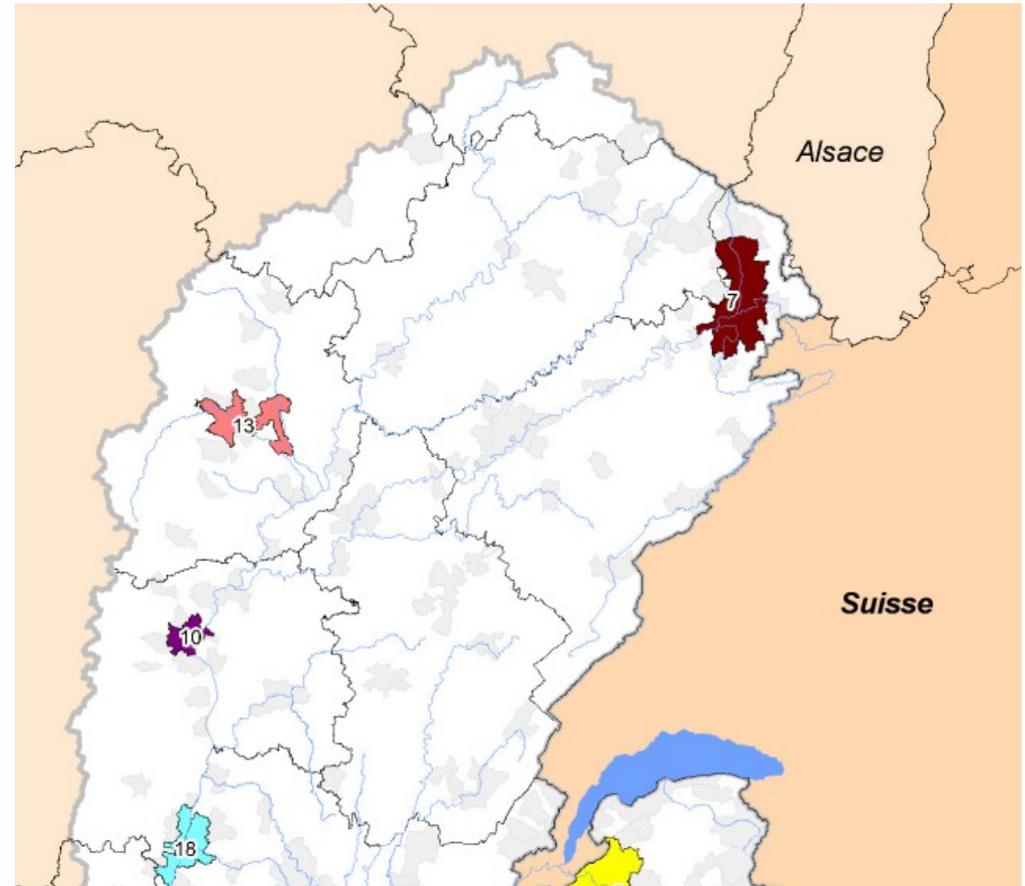
- 1 carte de zones inondables (hauteur d'eau) par scénario :
    - Fréquent
    - Moyen
    - Extrême
  - 1 carte de synthèse des cartes de surfaces inondables
  - 1 carte des risques indiquant tous les enjeux
- 
- **1 rapport explicatif des différents résultats, méthodes et limites**
  - **1 résumé**

# Précisions

- Les cartes « directive inondation » n'ont **pas vocation à se substituer aux cartes d'aléas des PPRi** lorsqu'elles existent sur les TRI. Les fonctions respectives des cartes et leur signification ne sont pas les mêmes.
- La représentation de plusieurs scénarios d'inondation d'intensité différente permet d'illustrer la diversité des inondations en terme de gravité et l'augmentation progressive des dommages associés, notamment par l'identification de la vulnérabilité des bâtiments publics, des infrastructures, zones d'activités...

# Présentation des cartographies

- TRI de Belfort-Montbéliard
- TRI de Chalon
- TRI de Mâcon
- TRI de Dijon (en cours)



# Comment utiliser les cartes pour construire la stratégie locale

- **Pour faciliter la gestion de crise** : les cartes apportent des éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise :
  - préparation des plans « Orsec » (inondations) et des plans communaux de sauvegarde (PCS),
  - assurer l'évacuation des populations,
  - assurer le fonctionnement des services de secours,
  - éviter les pollutions graves,
  - protéger ou adapter les installations sensibles existantes et éviter leur implantation en ZI,
  - éviter la perte irréversible d'un patrimoine exceptionnel.
  - réflexion retour à la normale.

# Comment utiliser les cartes pour construire la stratégie locale

## ■ Pour compléter la connaissance par événement :

### Événement fréquent :

- mesures prioritaires de réduction ou de stabilisation de la vulnérabilité (priorité mise sur les enjeux existants).
- maîtrise de l'urbanisation, réduction de la vulnérabilité, réduction/stabilisation de l'aléa, renforcement des protections existantes.

### Événement moyen :

- idem événement fréquent
- impulsion PPRi le cas échéant
- en cas d'absence utilisation pour l'urbanisme (R 111-2) si la précision le permet

### Événement extrême :

- gestion de crise

# La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

**L'objectif : réduire les conséquences des inondations pour les TRI.**

La stratégie locale vise à **permettre un développement durable des territoires exposés aux inondations**

Les stratégies locales **s'enrichissent** des démarches en cours, **elles complètent ou renforcent les dispositifs de gestion existants** sans se substituer à eux. Leur mise en place **tient compte des réalités** des situations vécues : antériorité ou absence de gestionnaires, plans de gestion existants... Elles permettent de faire émerger des maîtres d'ouvrages.

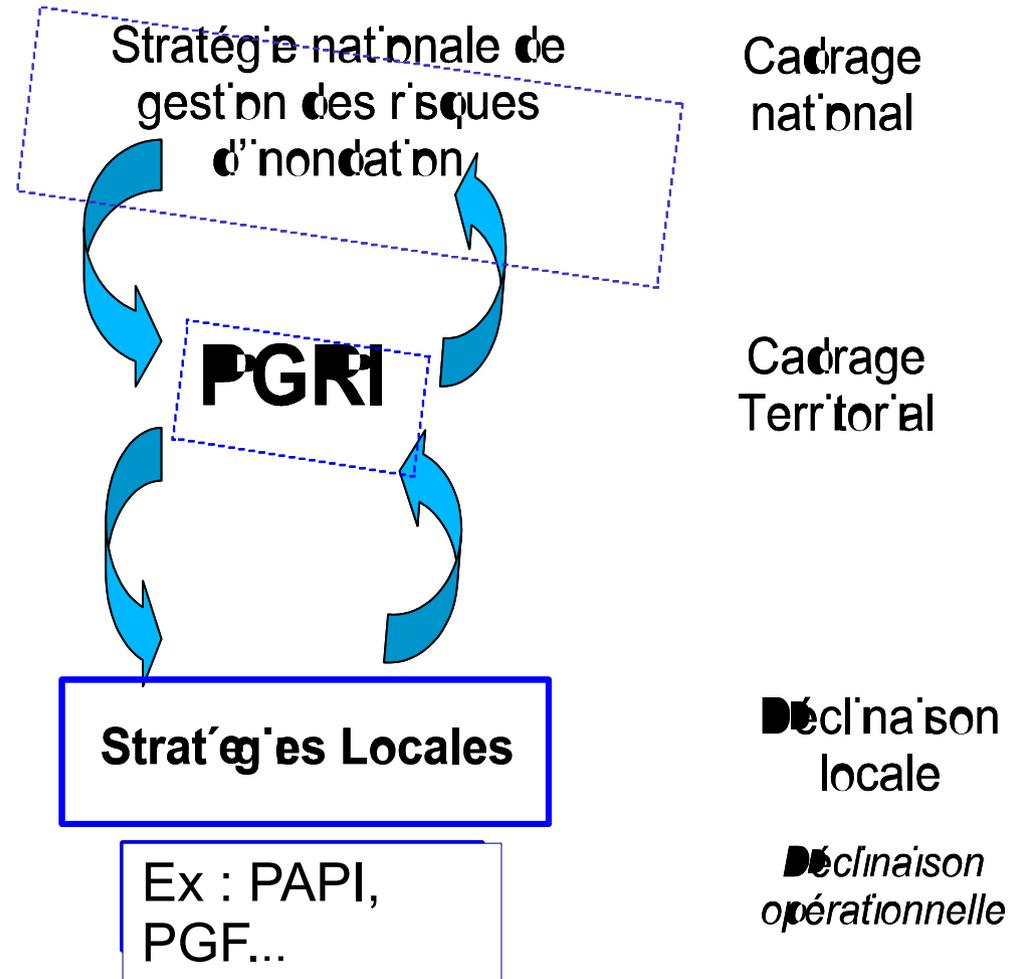
**La méthode : sur la base du diagnostic du territoire (exposition au risque inondation, démarches existantes...), la stratégie locale :**

- identifie les **axes d'amélioration et les champs d'actions** à investir (gestion de crise, réduction de la vulnérabilité, connaissance...)
- fixe des **objectifs** à moyen et long terme et identifie des **mesures** à mettre en œuvre.

# La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

Les **stratégies locales** déclinent les objectifs et les défis de la stratégie nationale et des plans de gestion en fonction **des besoins du territoire**.

- Elles contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), en conformité avec la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI).



# Proposition de processus d'élaboration de la stratégie locale

**Exemple du TRI Belfort Montbéliard en Franche-Comté articulation avec le SAGE Allan**



# Constat de cumul d'outils et superpositions d'échelles institutionnelles

Outre la désignation en Territoire à Risque Important d'inondation au titre de la directive inondation, le territoire est couvert par :

des **PPRi** approuvés sur le Doubs, l'Allan, l'Allaine Bourbeuse et la Savoureuse auxquels s'ajoutent d'autres prescriptions plus récentes sur les rivières de la Feschotte et du Gland,

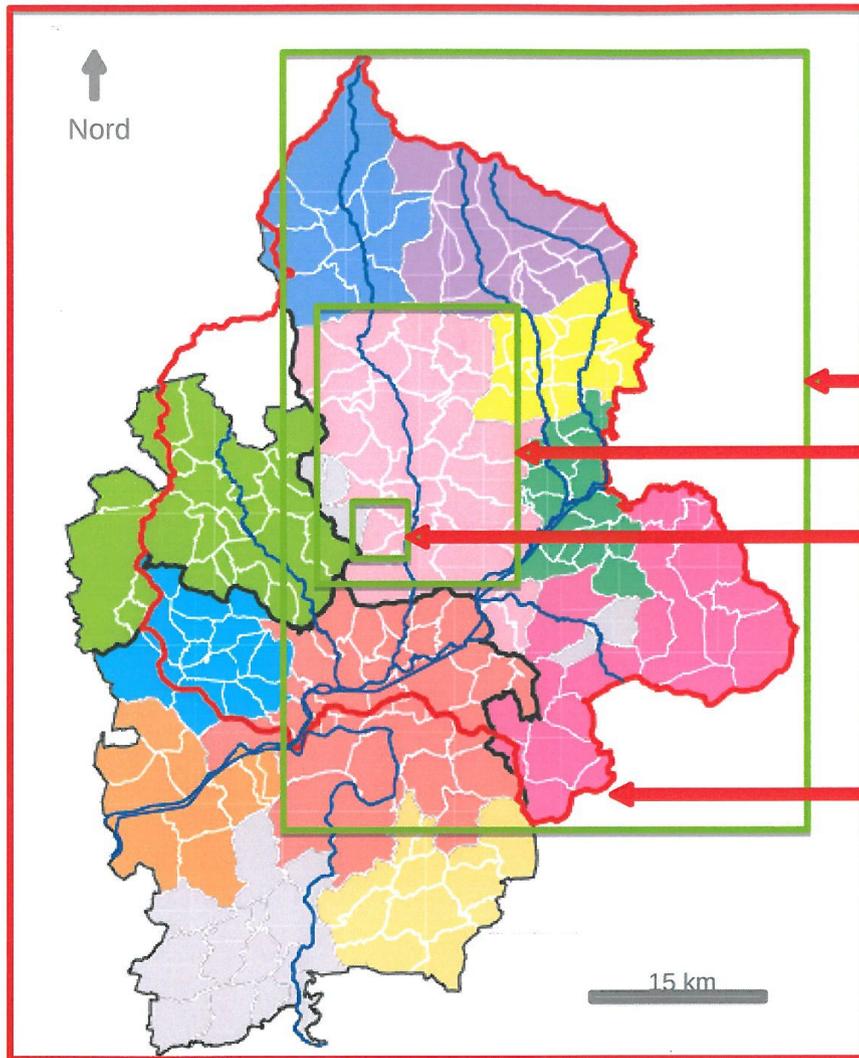
**3 SCOT** plus au moins avancés (Pays de Montbéliard, du Territoire de Belfort et Héricourt)

un **PAPI** qui s'achève, un autre qui se profile,

un **SAGE** en élaboration avec un volet inondation, un contrat de rivière en cours (Allaine) ...

**Se pose donc la question du cadre dans lequel doit s'élaborer la stratégie locale de gestion du risque inondation**

# Il y a cumul d'outils et superpositions d'échelles institutionnelles



**Des échelles territoriales imbriquées**

3 départements  
Des CC et CA  
Des communes

Une Aire Urbaine  
Un TRI

**2 agglomérations & 2 agences d'urbanisme**

**1 Pays avec un Syndicat Mixte,**

**1 Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan,**

**1 instance ad hoc à trouver pour établir une stratégie de gestion des inondations, ...**

18

18

# Constat (issus des enseignements du PAPI Allan Savoureuse)

Besoin, à cette échelle inter départementale, d'une instance de gouvernance légitime , véritable lieu d'échanges et de débats quant aux choix pertinents à mettre en œuvre pour la prévention du risque inondation.

**L'objectif** des services de l'État, partagé par des élus, est de ne pas multiplier les instances de réflexion et de gouvernance et d'optimiser les démarches territoriales existantes.

# Articulation SAGE & Stratégie Locale du TRI

## Des constats :

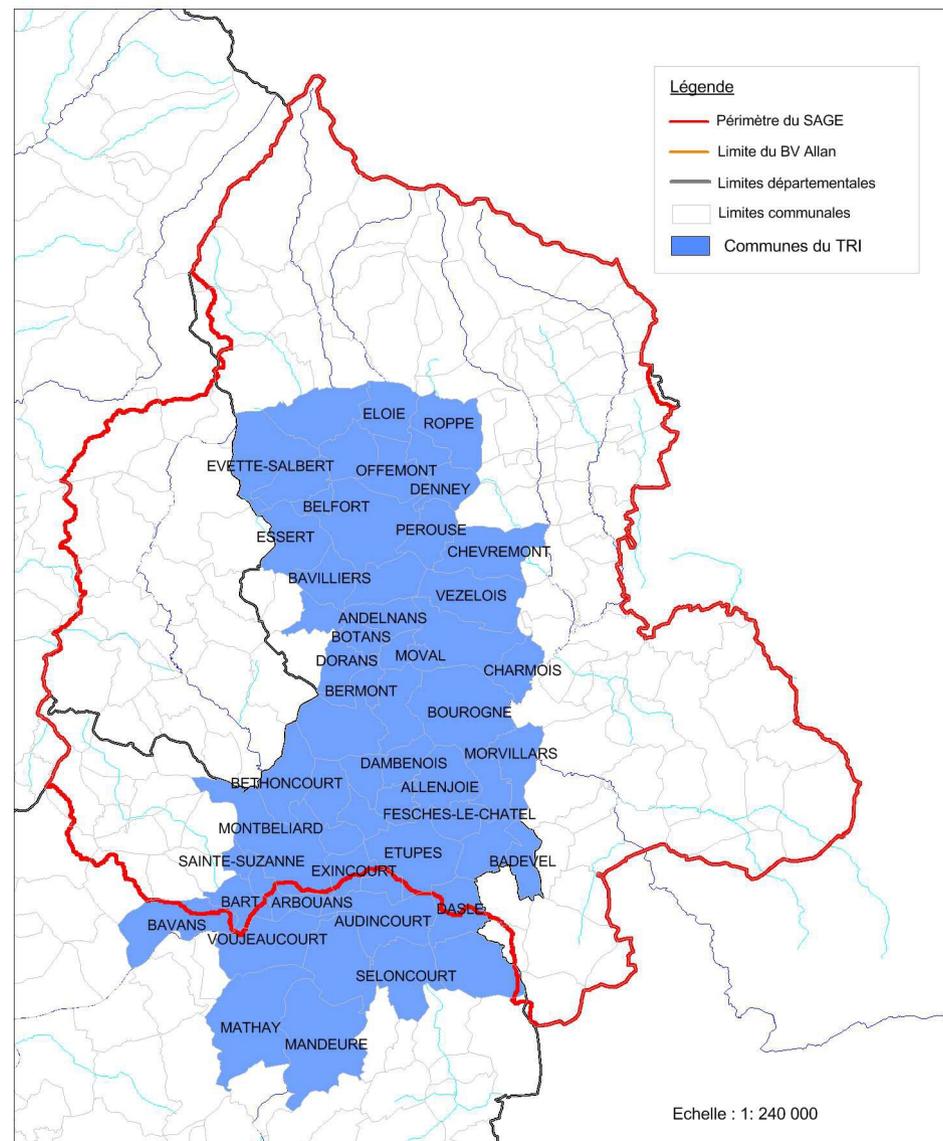
**Le SAGE** Allan comportera un volet Inondation et une commission dédiée a été instaurée.

**Le SAGE est la déclinaison locale du SDAGE comme la stratégie Locale sera une déclinaison du PGRI.**

**La CLE est une instance officielle et légitime pour débattre, arbitrer et définir une politique cohérente et concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable de la ressource en eau (à l' échelle du SAGE)**

# Articulation SAGE & Stratégie Locale du TRI

Dans le cas présent, la légitimité de la CLE pour porter la réflexion de la stratégie est d'autant plus pertinente qu'il y a **cohérence des périmètres SAGE et stratégie locale du TRI** (à 6 communes près) et **concordance des calendriers**.



# Articulation SAGE & Stratégie Locale du TRI

**Nous cherchons donc à favoriser la synergie entre l'élaboration du SAGE et l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque.**

Néanmoins, certaines actions du SAGE ne concerneront peut-être pas au final la stratégie locale et vice-versa (ne serait-ce que parce que le TRI inclut un tronçon du Doubs).

**Mais le lien fort existant entre les 2 procédures milite pour optimiser la méthode de travail par simplicité et cohérence.**

A noter que la stratégie locale n'a pas de portée juridique directe à la différence du SAGE et de plus, l'avis de la CLE est réglementairement demandé ce qui n'est pas le cas pour l'instance de gouvernance du TRI.

# Organisation opérationnelle – DDT 71

- **Elaboration de la cartographie des aléas et des risques**, présentation commission géographique inondation 4/10
- **Consultation sur la cartographie** : 15 sept – 15 nov
- **Synthèse de la consultation** : fin novembre
- **Approbation par le préfet coordonnateur de bassin : CIB du 6/12**
- **Constitution comité de suivi local : en cours** (élus en charge de la gouvernance de l'eau, élus du territoire concerné, syndicat de rivière, autres collectivités)
  - Deux réunions de concertation prévues :
    - TRI de Chalon : 21 novembre
    - TRI de Mâcon : 4 décembre

# Proposition de processus d'élaboration de la stratégie locale

## Exemple des TRI de Chalon-sur-Saône et de Mâcon et articulation avec le PAPI Saône

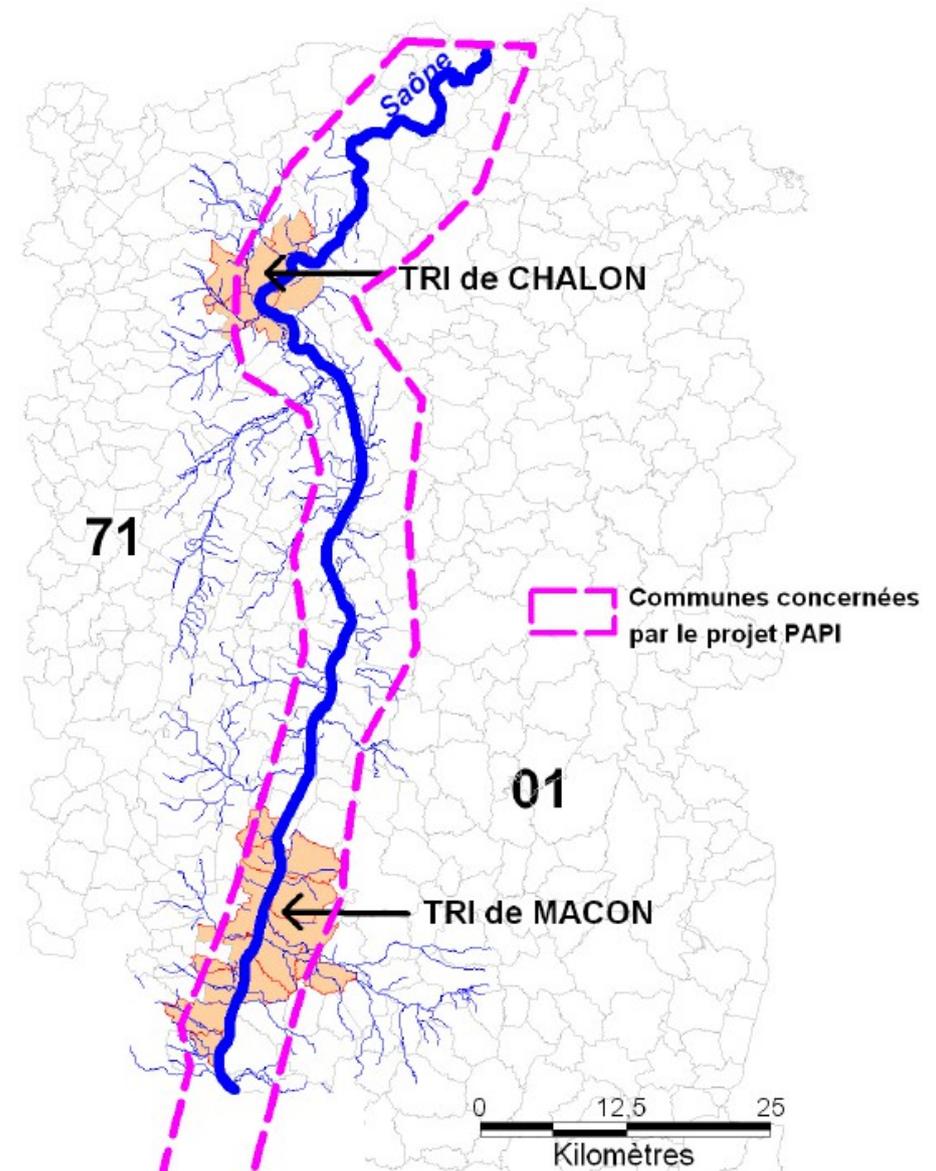


# Deux TRI, un seul axe, un projet de PAPI, une seule stratégie

Les TRI de Chalon et de Mâcon sont tous deux situés sur l'axe Saône et sont concernés par un même projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), piloté par l'EPTB Saône Doubs.

Cette logique de structuration a vocation à se traduire par l'élaboration d'une seule stratégie locale pour les deux TRI.

Le PAPI Saône préfigurant dans cette hypothèse le futur programme d'actions de la stratégie locale.



# Organisation opérationnelle – DDT 21

- **Élaboration de la cartographie des aléas**,  
présentation en comité de suivi mi décembre 2013
- **Élaboration de la cartographie des risques**,  
présentation en comité de suivi début février 2014 (avant la période de réserve électorale)
- **Consultation sur la cartographie**,  
avril 2014, pour une durée restreinte d'1 mois
- **Synthèse de la consultation**, mai 2014
- **Approbation prévisible par le préfet coordonnateur de bassin**,  
mi juin 2014
- **Constitution comité de suivi local**, élus en charge de la gouvernance de l'eau, élus du territoire concerné, syndicat de rivière, autres collectivités

# Calendrier de travail

- **Consultation sur la cartographie (15 sept -15 nov)**

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

- Contributions sur ces projets de cartes : boite mail

Bourgogne :

[consultation-carto-di-ddt71.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-carto-di-ddt71.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr)

Franche-Comté :

[directive.inondation.rhomed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:directive.inondation.rhomed@developpement-durable.gouv.fr)

- Restitution de la synthèse des contributions au comité de bassin pour le 6 décembre 2013.
- **22 déc 2013** : Arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) des cartographies pour chaque TRI. Ces cartes seront rendues publiques et mises à disposition des citoyens (art. L. 125-2 du Code de l'Environnement).

# Calendrier de travail

- **septembre 2014** au plus tard (après avis préfets et CAB) : arrêté fixant la liste des stratégies, leurs périmètres, les délais, leurs objectifs en application de l'art R 566-14 du CE.
- Arrêté préfectoral (ou inter préfectoral pour le TRI de Franche-Comté) désignant les parties prenantes et le(s) service(s) de l'État chargé(s) de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, la révision (art R 566-15 du CE).
- **mi 2016 au plus tard** : Arrêté préfectoral (ou inter préfectoral pour le TRI de Franche-Comté) approuvant la stratégie locale après avis du Préfet Coordonnateur de Bassin (cf article L.566-8 et R 566-15 du CE).

# FIN

